

Liège organise la première édition du Prix du Patrimoine et du Matrimoine

Liège

J.-M. C.

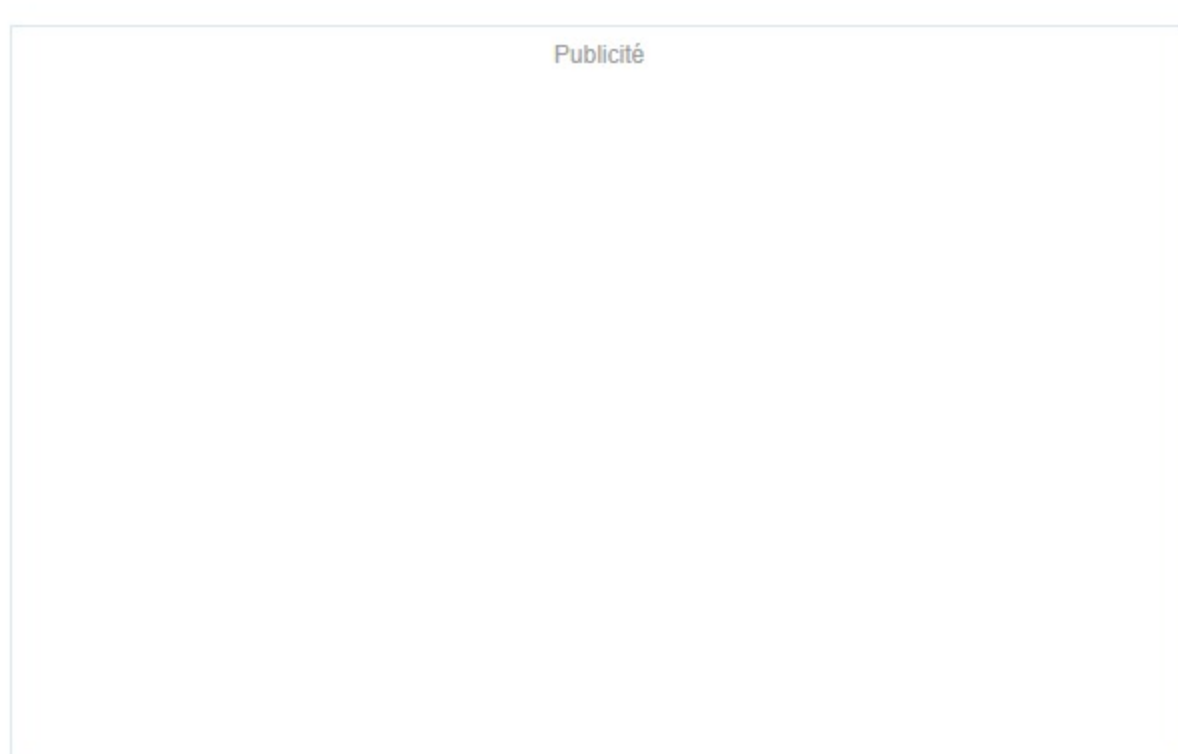
Publié le 12-06-21 à 16h23

Ce Prix récompensera les projets et les acteurs qui y sont liés : maître(s) d'ouvrage, architecte(s), entreprise(s), artisan(s) restaurateur(s)...



C'est à l'initiative de Christine Defraigne, la première Echevine de la ville de Liège en charge du Patrimoine que la première édition du Prix du Patrimoine et du Matrimoine de la Ville de Liège sera organisé cette année.

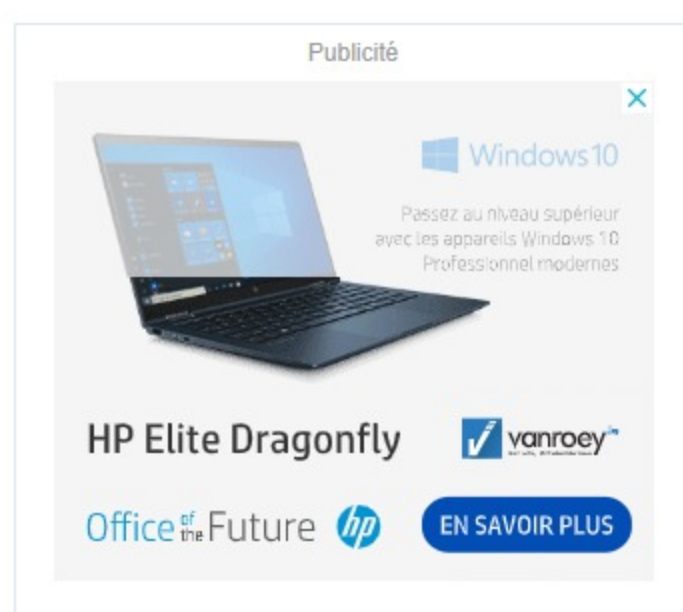
Ce prix, qui s'inscrit en alternance avec le Prix de l'Architecture et de l'Urbanisme, mettra à l'honneur des projets exemplaires par leur action visant à la conservation ou à la restauration du patrimoine bâti classé.



Il peut s'agir de travaux effectués sur un bien immobilier ou un ensemble bâti d'intérêt patrimonial et matrimonial dans le but de le mettre en valeur et/ou de le conserver dans le respect de l'ensemble de ses caractéristiques architecturales et artistiques.

Le Prix récompensera les projets et les acteurs qui y sont liés : maître(s) d'ouvrage, architecte(s), entreprise(s), artisan(s) restaurateur(s)...

Plusieurs prix seront remis au cours d'une cérémonie qui se tiendra en novembre :



- **Le Prix du Patrimoine et du Matrimoine pour les biens classés**

Cette catégorie récompensera les biens classés par la Région wallonne, totalement ou partiellement, pour lesquels les travaux de maintenance et de restauration impliquent des procédures administratives et des autorisations spécifiques.

- **Le Prix du Patrimoine et du Matrimoine pour les biens non classés à caractère patrimonial et matrimonial**

Cette catégorie mettra en évidence tous les biens immobiliers non classés pouvant avoir une valeur remarquable, dont la date principale de construction est antérieure à 1960. Le projet doit viser une approche globale, soit de tout l'immeuble, soit au moins l'entièreté de la façade visible à rue. La mise en valeur de la composante patrimoniale et matrimoniale doit être au cœur du projet.

- **Le Prix du Patrimoine et du Matrimoine pour les éléments ponctuels à valeur patrimoniale et matrimoniale**

Cette catégorie vise un détail, un élément ancien qui fait partie intégrante du bâtiment... Exemple : une fresque, une peinture murale, un détail en ferronnerie, un élément en bois, un vitrail, un panneau de mosaïques, un morceau de parement en enduit, des éléments de décor intérieur, une structure fixe de décor de jardin... Les projets inscrits dans la logique « Petit Patrimoine Populaire » de la Région wallonne peuvent se retrouver dans cette catégorie. Les interventions de restauration de ces éléments ne nécessitent généralement pas de demande de permis d'urbanisme.

- **Le Prix du Public**

Ce prix sera décerné sur base d'un vote du public qui se tiendra de fin septembre à octobre.

- **Le Prix de l'Initiative**

Ce prix consacrera une démarche originale exemplaire, pouvant émaner de particuliers, d'un collectif ou d'une association. Il peut par exemple s'agir d'un projet qui combine de manière judicieuse l'amélioration des performances énergétiques avec le respect du patrimoine et du matrimoine, ou bien d'un projet intégrant une technique novatrice au service de la mise en valeur du patrimoine et du matrimoine.

Les projets présentés seront examinés sous l'angle de l'intérêt patrimonial et matrimonial, la justesse du projet par rapport au public visé, l'originalité, la pertinence, la qualité, l'impact, la signification (pour la collectivité), le rayonnement du projet à l'intérieur et à l'extérieur de la commune, l'exemplarité.

Le projet doit être : situé sur le territoire de la Ville de Liège, terminé depuis moins de 5 ans (au moins pour la phase sur laquelle porte la candidature), conforme au permis d'urbanisme délivré (s'il y a lieu d'avoir un permis) et respectueux de la réglementation, entre autres en matière d'urbanisme, de logements et d'habitat, d'occupation du domaine public (terrasses, enseignes) ou de sécurité.

L'appel à candidature sera lancé le lundi 14 juin et restera ouvert jusqu'au vendredi 3 septembre 2021.

L'inscription est gratuite et doit impérativement comprendre :

- le formulaire à remplir via le site internet de la Ville de Liège : www.liege.be (lien direct : <https://forms.gle/B5GD1s89f1i7qzjX6>) ;
- les annexes à envoyer par courriel à l'adresse prixdupatrimoine@liege.be via un site d'hébergement de fichiers tel que WeTransfer ou cloud computing.

Plus d'infos : prixdupatrimoine@liege.be